

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ Attribution d'une subvention à l'association APAGE pour 2017- Approbation d'une convention

DPEATSV 17/15652/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension de fonciers économiques, la Métropole proposera, en 2018, une politique de soutien aux associations de zones d'activités. Dans l'attente, le soutien aux associations des zones d'activités (l'APAGE, Athélia Entreprendre, Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca Fortis) dans des actions de développement du nombre d'adhérents ou pour faciliter le recrutement de candidats dans des filières en tension permet de satisfaire aux orientations stratégiques prioritaires.

Le Parc d'Activités de Gémenos a été créé en 1989, simultanément à ceux d'Aubagne et de la Ciotat, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer).

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos, régie par la loi de 1865, a été créée en même temps que le Parc d'Activités et son périmètre est de 80 hectares. Tous les propriétaires sont adhérents mais les cotisants volontaires représentés par les locataires et les entreprises de la commune de Gémenos se situant en dehors de son périmètre sont également admis.

L'Association a pour rôle de :

- Défendre les intérêts des propriétaires,
- Mutualiser les actions vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- Représenter les adhérents auprès des compétences territoriales,
- Communiquer, animer et promouvoir le Parc d'Activités,
- Assurer la bonne gestion du territoire du Parc d'Activités,
- Mettre en œuvre tout projet d'intérêt commun (exemple : mise en œuvre du tri sélectif des déchets).

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos a également conçu et réalisé différents autres projets significatifs :

- la création d'une Crèche en 1994, la 1ère sur une Zone d'Entreprises en France
- la diffusion à partir de 2000, d'une Lettre d'information trimestrielle
- la réalisation d'un Site internet en 2008,
- le projet de Plan de Déplacement des Entreprises.

Aujourd'hui, le Parc d'Activités de Gémenos c'est :

- quelques 275 entreprises de tailles et activités très diversifiées,
- plus de 4 000 emplois.

Les actions 2017

- Faciliter la mise en adéquation des besoins des entreprises et les offres des demandeurs d'emplois.
- Permettre aux entreprises d'avoir les moyens humains de se développer et de pérenniser leurs activités.
- Recenser et mettre en adéquation l'offre et la demande d'emplois sur le territoire.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

- Mettre en place des actions permettant la rencontre entre les offreurs et les demandeurs d'emplois.
- Renforcer les aides au développement des entreprises sur les thèmes suivants :
 - L'emploi
 - Mobilités (Plan de déplacement Inter Entreprises)
 - La gestion collective des déchets
 - La sécurité
 - La signalétique

En outre sur les prochains mois, la Métropole et l'Apage, à travers des rencontres avec les entreprises, identifieront les freins au recrutement. Si ce test est concluant, il pourrait être envisagé de lancer ultérieurement avec les partenaires de l'emploi un programme de recrutement sur les métiers en tension.

Budget prévisionnel

Salaires et charges :	39 750 euros
Achats :	5 320 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	42 530 euros
Impôts et Taxes :	700 euros
Total	88 300 euros

La masse salariale représente 45% du montant des dépenses.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Ventes de produits finis	2 000 euros
Produits financiers	800 euros
Entreprises :	52 000 euros
MAMP :	11 000 euros
Conseil Départemental 13 :	2 500 euros
Ville de Gémenos :	20 000 euros
Total	88 300 euros

La part d'autofinancement s'élèverait à 62% du total des ressources.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association APAGE. L'association a sollicité le Conseil de Territoire pour une subvention à hauteur de 11 000 euros et devra équilibrer en conséquence son budget prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC le 13 juillet 2017 en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 n°HN 056-187/16/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 n°FAG 002-542/16/CM .

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des services adaptés ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence .

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association APAGE au titre de l'année 2017.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association APAGE.

Article 3:

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 – EST du CT1 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé ».

Présents	105
Représentés	31
Voix Pour	122
Voix Contre	0
Abstentions	14

Adoptée

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC